

ACAT-INFO

Le magazine d'informations de l'ACAT Belgique francophone

N°609 FEVRIER 2015



A VOS AGENDAS!

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation (30 euros) pour l'année 2015. Merci d'avance !

- Jeudi 26 février 2015: Rencontre avec M. Lapsley
- accueil dès 15h30
- 16h à 18h 30 : séminaire « la guérison des mémoires »
- 18h45-19h45 : pause sandwiches
- 20h -22h : conférence et présentation du livre « *Guérir du passé, du combat pour la liberté au travail pour la paix* » (Editions de l'Atelier)
- 22h : verre de l'amitié

Lieu : Forum Renaissance : Centre de Conférences des Dominicains -

40 Avenue de la Renaissance – 1000 Bruxelles

(Métro Schuman et Mérode)

(PAF : 5 euros : le séminaire seul – 5 euros : la conférence seule – 12 euros l'ensemble

avec pause sandwiches)

- Jeudi 26 mars 2015: de 19h à 22h : Assemblée Générale
- 19h : petite collation
- 19h 30 : temps de prière
- 20h : Assemblée générale :
 - présentation du rapport d'activités
 - présentation du nouveau site internet
 - élections réélections
 - présentation des comptes et budget
 - décharge aux administrateurs
- 22h : clôture

Lieu : Secrétariat : 53 quai au Foin – 1000 Bruxelles – Métro Yser

• Vendredi 12 au dimanche 14 juin : Rencontre des Acat européennes

Lieu : Centre d'accueil et de conférences Chant d'oiseau - Woluwé

• <u>Mercredi 24 juin 19h : Célébration œcuménique des 30 ans de l'Acat Belgique</u> Francophone et de la Nuit des Veilleurs 2015

Lieu à déterminer

Merci de prendre note de ces différents rendez-vous auxquels vous êtes cordialement invités!



1985-2015 : 30 ans cela se fête!

30 années que l'indignation et la dénonciation des violations des droits humains se sont organisées parmi les membres des Eglises chrétiennes de Belgique...

30 années que plusieurs équipes œcuméniques se sont relayées pour faire entendre ces protestations et porter dans la prière ce combat en faveur de la dignité humaine...

30 années que nos cœurs en prière et nos plumes mentionnent inlassablement les noms de celles et ceux qui sont emprisonnés en raison de leurs convictions politiques, religieuses, ou leur orientation sexuelle et menacés de mort...

30 années que nous interpellons les autorités politiques et mobilisons les consciences pour que les choses changent dans les textes de lois et dans la réalité quotidienne...

Pourtant, comme le disait Raymond Collard, lors d'un événement que nous avons organisé fin 2014, l'idéal serait de ne plus devoir fêter notre anniversaire car notre association n'aurait plus de raison d'être : ce vœu est celui de tout militant des droits humains!

En attendant ce jour béni, nous poursuivons notre tâche, avec conviction, patience et espérance! Ce numéro de l'Acat Info vous invite à participer aux différents rendez-vous de notre anniversaire : le plus proche est le **jeudi 26 février** où, dès 16h, nous pourrons rencontrer Michael Lapsley à l'occasion de son passage en Belgique et de la présentation de son livre **Guérir du passé**. L'Agenda ci-contre détaille les étapes de son séjour chez nous ; les pages suivantes vous le présentent.

Ensuite, venez nombreux à **l'Assemblée Générale du 26 mars** prochain : c'est l'occasion d'un débat, d'une réflexion et d'un échange vivants sur notre action. Le rapport d'activités a pour but de vous informer afin de susciter un débat entre nous. Et notre nouveau site internet sera lancé ce jourlà!

Alors que nous fêtons nos 30 ans, l'Acat France, pionnière dans ce combat, a fêté en 2014 ses 40 années d'existence et l'Acat Allemagne, son 30ème anniversaire. Emilie Petitguyot nous en parle.

Vous trouverez également dans ces pages un article sur le Dr Mukwege, « le docteur qui répare les femmes », **lauréat du prestigieux Prix européen Sakharov en 2014,** qui lui fut décerné au Parlement européen en novembre dernier.

Notre fidèle rédactrice des appels urgents, Cécile Auriol, fait le point sur la situation d'un certain nombre de personnes pour lesquelles nous sommes intervenus ces derniers mois et années : l'occasion de réaliser que notre combat porte du fruit car il y a de bonnes nouvelles !

Michaël Bougard, notre trésorier, vous adresse un appel pour une contribution financière supplémentaire en vue de couvrir les frais occasionnés en cette année d'activités spéciales ! Nous vous prions donc de ne pas oublier en ce début d'année de renouveler votre cotisation annuelle de 30 € (ou plus) si ce n'est pas déjà fait.

En ce début d'année spéciale, le CA adresse ses vifs remerciements à tous ceux qui, au cours de ces 30 ans, ont mis au service de l'Acat Belgique francophone leur enthousiasme, leur énergie, leur temps, leurs compétences, leur argent mais surtout leur foi. En plus des présidentes et des administrateurs, tant de chrétiens se sont mobilisés pour contribuer à faire reculer ces fléaux que sont la torture et la peine de mort ! Gloire soit rendue à Dieu de nous avoir accompagnés pendant ces années.

Que sa bénédiction repose encore sur nous tous pour poursuivre notre tâche et rendre davantage visible la réalité de son Royaume.

Guérir du passé : sur les pas et à l'écoute de Michael Lapsley

Parce que la vocation de l'ACAT est de se pencher sur le sort des victimes – de toutes les victimes – et de les garder du désespoir, elle doit aussi parler de guérison, de pardon et d'avenir. C'est pourquoi l'ACAT Belgique francophone choisit de donner la parole au père Michael Lapsley, dont la vie même résonne comme une parabole. Il sera présent à Bruxelles le jeudi 26 février 2015 pour une rencontre exceptionnelle qui se tiendra au Forum Renaissance, à la Maison des Dominicains (Avenue Renaissance 40, 1000 Bruxelles).

Le Père Michael Lapsley

Né en Nouvelle-Zélande en 1949, Michael Lapsley est ordonné prêtre en Australie, où il rejoint un ordre de l'Eglise anglicane, la « Society of the Sacred Mission ».

En 1973, il est envoyé à Durban, en Afrique du Sud, pour y poursuivre ses études. Là, il devient aumônier des étudiants – blancs comme noirs. La dénonciation du régime d'apartheid, de ses injustices et de ses crimes est désormais son combat et, dès 1976, son engagement le fait expulser d'Afrique du Sud. C'est alors qu'il rejoint l'ANC (le Congrès national africain), le parti



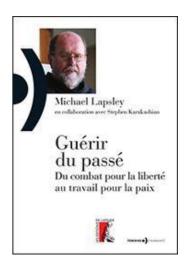
de Nelson Mandela, et voyage sans relâche à travers le monde pour mobiliser les communautés chrétiennes contre l'apartheid et pour la libération.

Le 28 avril 1990, quelques semaines seulement après la libération de Mandela, Michael Lapsley reçoit un colis piégé. L'explosion lui arrache les deux mains, un œil et lui provoque de graves brûlures. Cet attentat traumatisant marque le début d'une reconstruction identitaire, à la fois physique, psychologique et spirituelle. Cette redéfinition personnelle fait écho au défi que doit relever au même moment l'Afrique du Sud, alors qu'en juin 1991, l'apartheid est officiellement aboli.

Bientôt, Michael Lapsley choisit de retourner dans son pays d'adoption, où il participe à la transition vers l'ère post-apartheid. Et en 1998, il fonde l'Institut pour la guérison des mémoires, projet qui lui a fait parcourir le monde entier pour travailler auprès de personnes marquées par une expérience traumatisante.

Guérir du passé : un parcours de vie et un programme de travail

Guérir du passé est la traduction française de l'autobiographie de Michael Lapsley, Redeeming the Past (NY, Orbis Book, 2012). A travers et avec son histoire, on entend résonner les mémoires de nombreuses victimes, d'autres conflits et d'autres pays. Au-delà des blessures physiques, il y a cette violence qui demeure, même si elle ne se voit pas. Michael Lapsley pointe ici l'urgence, si l'on nourrit l'espoir d'un avenir meilleur, d'un dialogue avec une jeunesse plurielle, multiculturelle, souvent stigmatisée mais bien trop peu interrogée sur ses identités et ses aspirations.



Guérir du passé est un ouvrage important, déjà traduit en cinq langues et salué internationalement. Pour le pasteur Olav Fykse Tveit, secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises (COE), ce livre raconte «l'aventure exceptionnelle d'un guérisseur blessé».

« Michael Lapsley décrit le refus d'être brisé, dans son corps, son âme et son esprit. Cet engagement, il l'étend au monde entier. La portée de ce livre est immense ».

Nadine Gordimer, auteure sud-africaine et prix Nobel de littérature,

Les mémoires de Michael Lapsley ont aussi suscité l'admiration de l'ancien président sudafricain Nelson Mandela et des archevêques Rowan Williams et Desmond Tutu. Helen Clark, ex-Premier ministre de Nouvelle-Zélande, a déclaré que « ce récit inspirera les personnes souffrantes qui, dans le monde, aspirent à la liberté et à l'espérance ».

L'édition française du livre est publiée aux Editions de l'Atelier, avec le soutien de l'ACAT France, l'ACAT Luxembourg et le CCFD Terre solidaire. Elle sera en vente lors de la rencontre du 26 février, avec signature de l'auteur.

Un séminaire et une conférence à Bruxelles le 26 février 2015

Le programme commencera à **16 heures par un séminaire de travail** dirigé par le père Lapsley sur les principes et la méthodologie de la démarche de « guérison des mémoires ». Il en présentera les outils et les objectifs. Il expliquera également sa genèse - comme réponse aux problématiques et traumas que devait surmonter l'Afrique du Sud – et son évolution, jusqu'à s'adapter à des contextes et à des groupes de personnes très différents, notamment les personnes en milieu carcéral, les personnes touchées par la longue maladie, les populations réfugiées.

La **conférence en soirée débutera à 20 heures**. Le Père Lapsley reviendra sur son parcours personnel, son engagement, son travail et sur les événements historiques dans lesquels il a été plongé. La présentation sera suivie d'un échange avec l'assistance, avant un verre de l'amitié qui clôturera la manifestation.

Participation aux frais à la rencontre du 26 février 2015 (Forum Renaissance, Avenue Renaissance 40, 1000 Bruxelles) :

- Séminaire seul : 5 €
 Conférence seule : 5 €
- Ensemble de la rencontre et pause sandwiches : 12 €
- Le livre de Michael Lapsley sera en vente (20 €).

Rapport d'activités 2014

Le Conseil d'administration présente avec reconnaissance son rapport d'activités pour l'année 2014. Nous avons pu concevoir, mettre en route et réaliser certains projets qui nous tenaient à cœur, depuis plusieurs années, et d'autres sont encore en chantier mais avancent bien.

Ceci a pu être réalisé grâce à l'apport de forces nouvelles au sein du CA et au soutien de notre Seigneur! Le travail ne manque pas, les défis se multiplient. Nous faisons au mieux pour participer à la mise en œuvre d'un monde où la torture, les traitements inhumains et la peine de mort régressent.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent financièrement ou dans la prière.

Des activités nombreuses et variées en 2014...

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice écoulé. Suite aux élections qui se sont déroulées au mois de mars 2014, le CA est composé de Isabelle Detavernier (présidente), Michaël Bougard (trésorier), Luc Detavernier (secrétaire), Cécile Auriol, Nicolas Grosjean, Janette Chambonnière, Thomas Petitguyot, Nadine Dawance, Daniel Steen, Yves Jonas. Au cours de l'année, la Pasteur Sylvie Gambarotto et le Père Christophe D'Aloisio sont venus renforcer l'équipe.

Chaque réunion commence par un temps de prière préparé alternativement par les membres.

2. Assemblée générale

Lors de l'Assemblée Générale du 20 mars 2014, le Père Christophe D'Aloisio a présenté un exposé sur la conception orthodoxe des droits humains : les dénominateurs communs et divergences d'approche théologique entre Orient et Occident, le statut des droits humains au cœur de la théologie orthodoxe, leur structuration au sein de l'église orthodoxe, la relation avec l'église d'occident. Pour l'instant, le Père D'Aloisio assure une représentation orthodoxe au sein du CA et recherche quelqu'un susceptible d'assurer dans le long terme ce mandat.

Lors de cette assemblée, Nadine Dawance, Nicolas Grosjean, Yves Jonas et Thomas Petitguyot ont été élus ou réélus.

3. Prières de Carême

Nous avons initié en 2014 le principe des « prières de Carême » : au cours de chacune de ces 6 semaines, nous avons adressé à nos membres « connectés » un document reprenant un commentaire d'un des textes du dimanche et une prière en lien avec notre combat ; l'objectif était de pouvoir créer un lien spirituel supplémentaire entre nos membres et partager cela en communauté lors des intentions ou prières d'intercession des célébrations du dimanche. Ce projet est reconduit en 2015, grâce à des administrateurs et proches collaborateurs.

4. Stage Daniel Steen

Etudiant – à distance- en théologie protestante à l'Université de Strasbourg, membre de la paroisse protestante de Bruxelles-Musée, Daniel a effectué un stage pendant trois semaines à l'Acat. Il a pu rencontrer des administrateurs, les anciennes présidentes et des représentants des Eglises en Belgique, ainsi que des Parlementaires européens.

Spectacle Acat Jeunes Verviers :

Les 21 et 22 mars dernier, plus de 650 personnes ont assisté au spectacle anniversaire des 10 ans d'existence de l'Antenne « Acat Jeunes » de l'Institut Saint Michel de Verviers. Depuis 10 ans, Jean-Claude Lemaître, professeur de religion, a mobilisé et encadré plus de 513 élèves de la 4ème à la 6ème secondaire ; il les a informés et engagés dans une réflexion, une action et divers spectacles de qualité. Merci à Jean-Claude de semer ainsi des graines pour faire germer

les fruits de l'engagement au service des droits humains et de contribuer à rendre davantage visible le Royaume.

6. Site internet et réseaux sociaux

Nous y réfléchissions depuis longtemps, mais les ressources internes nous manquaient ! Nous avons franchi le pas de recourir aux services d'un professionnel pour créer un nouveau site internet pour l'Acat Belgique francophone. Ceci devenait urgent en matière d'image et de carte de visite !

Thomas Petitguyot suit le projet qui devrait être fin prêt pour notre Assemblée Générale du 26 mars 2015. Nous vous le présenterons en primeur ce jour-là!

Par ailleurs, Nadine Dawance crée régulièrement des pages Facebook pour faire connaître nos événements et relayer des informations en lien avec notre engagement.

7. Reprise des émissions RCF

Peu avant l'été, nous avons repris le chemin des studios RCF Bruxelles pour enregistrer régulièrement des émissions dans la rubrique « Au fil de la Vie ». Le Père Enzo Bordonaro nous a interrogés, à tour de rôle, sur le travail de l'Acat, sur nos appels urgents, sur les diverses activités que nous organisions. Nous comptons sur le relais des ondes et des membres pour continuer la diffusion des informations. Pour rappel, RCF Bruxelles est accessible sur 107.6 FM à Bruxelles et 104.8 FM en Brabant Wallon.

8. Nuit des Veilleurs: « Heureux les assoiffés de justice »

Comme par le passé, nous avons mis au point un matériel liturgique et homilétique pour célébrer cette neuvième édition de veillée de prière en faveur des victimes de la torture, de leurs familles et ceux qui les soutiennent.

En juin 2014, 7 initiatives ont été recensées en Belgique francophone sur le site internet de la Nuit des Veilleurs. Ainsi, à Ramegnies-Chin, à Etterbeek, à Woluwé, à Montignies-lez-Lens, Liège et Durbuy, des groupes se sont réunis pour prier et renforcer la communion qui nous rattache à la grande famille des défenseurs des droits humains.

Merci pour vos initiatives et n'hésitez pas à revenir vers nous dès le mois de mai prochain pour annoncer vos projets. Nous pourrons en assurer la diffusion et l'information dans le prochain Acat Info, sur le site Internet et auprès de nos membres.

9. Campagne 10 octobre « Peine de mort » : Niger et Japon

Nous avons relayé et soutenu l'action proposée par la Fiacat relative à la peine de mort au Niger. Nous nous plaçons ainsi pleinement dans le réseau et l'action coordonnée par les permanents de la Fiacat. Nous avons également soutenu le projet de pétition pour l'abolition de la peine de mort au Japon lancé par l'Acat Allemagne.

10. Soirée Chebeya

Le 9 octobre, nous avons accueilli Thierry Michel, journaliste de la RTBF et réalisateur du documentaire « <u>L'Affaire Chebeya, un crime d'état</u> ». Moins nombreux que prévu, le public qui a assisté à la projection de ce documentaire a pu s'entretenir avec Thierry Michel des derniers développements d'une affaire loin d'être classée. Un verre de l'amitié a permis de nouer des contacts avec de nouveaux venus au sein de notre cercle ACAT. Ce projet avait mobilisé beaucoup de ressources et d'énergie en matière d'organisation et de publicité. Nous avions espéré que davantage de personnes participeraient à ce moment important.

11. Examen Périodique Universel (Nations-Unies)

En 2016, la Belgique passera son prochain « EPU - examen périodique universel », bilan de la situation des droits humains sur son territoire. La société civile est invitée à participer à cette évaluation, en apportant son analyse sur certains points soulevés par le CAT en septembre 2013.

A la demande de la Fiacat, et suite à un exposé de Lionel Grassy sur les méthodes et les enjeux de cette contribution, Cécile Auriol, Thomas et Emilie Petitguyot se sont penchés sur la question.

Ils ont étudié rapports et textes officiels (recommandations faites suite à l'EPU de 2011, rapport du CAT de 2013, accord du gouvernement de 2014, etc ..). Thomas Petiguyot a rencontré des acteurs de terrain. Ce document sera ensuite soumis à la Fiacat. dont les permanents relaieront et soutiendront le contenu. Notre préoccupation s'est axée sur 4 points : la création de l'Institut National des Droits Humains ; les violences policières ; l'accueil des demandeurs d'asile et les conditions de détention.

Nous vous tiendrons informés de la suite de la procédure.

12.Fiacat

Nous avons toujours la chance d'accueillir en nos locaux Lionel Grassy, permanent de la Fiacat, en poste à Bruxelles.

Depuis le printemps, Lionel a repris aussi la gestion du bureau Fiacat à Genève, où il travaille une semaine toutes les six semaines.

En juin, la présidente de la Fiacat, Sylvie Bukhari de Pontual, a effectué un voyage de 3 jours à Bruxelles pour rencontrer des représentants d'Eglises et des parlementaires européens afin de faire entendre notre voix dans ces différentes instances. Son rapport est disponible au Secrétariat.

Janette Chambonnière assure toujours un rôle important de représentation au sein du Bureau International de la Fiacat.

13. Campagne de l'Avent :

Depuis plusieurs années, nous avons choisi de dédier le deuxième week-end de l'Avent à la problématique des droits humains et nous adressons aux communautés des propositions liturgiques et homilétiques en lien avec les textes du deuxième dimanche de l'Avent.

Cette année, notre célébration œcuménique s'est tenue le 6 décembre dans l'Eglise orthodoxe des Saints Côme et Damien à Ixelles, à l'invitation du Père D'Aloisio.

Le lendemain, nous participions au « Marché de l'Avent Solidaire » dans l'unité pastorale de Kerkebeek à Evère. Sur notre stand, en plus du matériel habituel de présentation de nos actions et activités, un ordinateur passait en boucle un DVD présentant des extraits des spectacles de l'Acat Jeunes de Verviers. Un coin « bricolage » nous a permis de confectionner des cartes de Noël avec des enfants ... pendant que nous échangions avec leurs parents! Des contacts plus « politiques » ont été établis à cette occasion.

14. Correspondance avec un prisonnier dans les couloirs de la mort

Depuis quelques semaines, nous avons entamé une correspondance avec Albert Love, un prisonnier enfermé dans les couloirs de la mort, au Texas.

Ce projet a finalement abouti au terme d'une longue procédure de candidature auprès de l'Acat France.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces contacts.

15. Réseau « Peine de mort »

Le réseau « Peine de mort » comprend actuellement 20 personnes qui se sont engagées à intervenir régulièrement lorsqu'une exécution capitale est imminente. Compte tenu de l'urgence, les interventions auprès des autorités gouvernementales concernées se font généralement par mèl, parfois par Fax ou courrier postal. Certains membres du réseau diffusent également l'information au sein de leur sous-réseau. Cette organisation pyramidale permet de démultiplier les interventions en faveur des condamnés à mort.

En 2014, nous sommes intervenus 24 fois auprès de gouvernements aussi divers que les Etats-Unis, la Chine, l'Irak ou l'Iran. Si les Etats-Unis remportent toujours une macabre première place avec huit interventions, cela est dû à une circulation plus transparente de l'information dans ce pays, ce qui n'est pas le cas de la Chine ou de l'Iran où les exécutions capitales se font souvent à la sauvette.

Durant l'année écoulée, sept personnes pour lesquelles nous sommes intervenus ont malheureusement été exécutées. Mais une personne menacée de la peine de mort, la

soudanaise chrétienne Meriam Yehya Ibrahim, a été libérée. Les autres sont en attente dans le couloir de la mort.

Même si ce bilan peut, à première vue, paraître négatif, n'oublions jamais que les pressions exercées sur les gouvernements permettent parfois de sauver des vies et ayons l'humilité de semer sans toujours récolter. (Si vous désirez rejoindre le réseau, vous pouvez prendre contact avec Raymond Collard: raymond.collard@hotmail.be)

16. Finances:

Le rapport financier détaillé sera présenté lors de l'Assemblée Générale du 26 mars. Nos comptes restent généralement en équilibre, lors d'une année « traditionnelle » d'activités.

Cependant, en ces années 2014 et 2015 nous élaborons des projets qui dépassent les postes habituels de notre budget. Toute contribution supplémentaire est donc la bienvenue.

Par ailleurs, la FIACAT connaît des difficultés financières : nous avons apporté notre contribution à la hauteur de nos moyens.

...et des projets pour 2015!

1. Anniversaire des 30 ans :

L'Acat Belgique francophone fête ses 30 années d'existence. A cette occasion nous avons prévu quelques temps forts et réalisations particulières.

- Séminaire et Conférence de Michael Lapsley: le 26 février nous accueillerons Michael Lapsley, prêtre anglican, martyr de la lutte pour l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, et fondateur de l'Institut pour la guérison des mémoires au Cap, pour une rencontre en deux temps. Ce projet vous est présenté en détail dans les premières pages de cet Acat Info.
- Plaquette historique: le pasteur et historien Laurent Gambarotto s'est attelé à la rédaction d'une brochure retraçant l'histoire de notre section belge francophone de l'Acat. Ce document sera le bienvenu pour exprimer notre reconnaissance pour le chemin parcouru, ne pas perdre la mémoire du travail réalisé par nos prédécesseurs et nous aider à penser au mieux la tâche qui nous attend.

• Célébration œcuménique

A l'occasion de la dixième Nuit des Veilleurs, nous organiserons le **mercredi 24 juin** une célébration œcuménique au cours de laquelle nous célébrerons tout particulièrement les 30 années de collaboration entre nos Eglises en Belgique, pour la défense des droits humains. Réservez déjà cette date!

2. Finalisation Examen Périodique Universel de la Belgique

Le projet de participation à l'EPU devra être finalisé dans les prochains mois et nécessitera encore bien du travail.

3. Rencontre des Acat européennes

Du 12 au 14 juin, des représentants des Acat européennes se réuniront au Chant d'Oiseau pour intensifier les liens et la coopération entre nos différentes sections. Des rencontres avec des parlementaires européens en charge des droits de l'homme, une réflexion théologique sur l'engagement chrétien pour les droits humains et des temps de prière et de fraternisation sont au programme.

4. Renouvellement matériel publicitaire + expo

A l'ère d'Internet et des moyens de communications modernes, il apparaît indispensable de disposer d'un matériel de présentation plus actuel et percutant. Nous avons épuisé presque tout le matériel réalisé suite à la campagne menée par « Via Magnificat » ; il est temps désormais de

le renouveler. Nous faisons appel à toute personne ayant des compétences dans le domaine de la communication, ou des médias pour nous épauler dans ce projet.

5. Localisation des membres Acat en vue de la création de groupes locaux

Notre secrétaire Cécile Auriol s'est attelée à la tâche de répertorier et de localiser les membres Acat en Belgique francophone. L'objectif est de proposer, à ceux qui le désirent, de faire connaissance avec les autres membres Acat de leur région et d'initier ainsi des projets spécifiques à l'occasion des temps forts de l'année (26/6 ou 10/12) ou de créer un groupe de prière régulier. N'hésitez pas à vous manifester auprès d'elle (acat.belgique@gmail.com) si vous désirez prendre part à une telle initiative.

6. Retrouver une implantation durable dans le monde orthodoxe

Depuis le départ du Père Athanase Cabirou du Conseil d'Administration, nous n'avons plus de représentant orthodoxe officiel dans notre CA.

Le Père Christophe D'Aloisio nous soutient temporairement mais ses multiples responsabilités ecclésiales et académiques ne lui permettent pas un engagement dans le long terme.

Nous sommes donc à la recherche de membres orthodoxes de manière à garder la pleine dimension œcuménique de notre association.

7. Renforcement du Conseil d'Administration

Le renforcement de l'équipe reste toujours une préoccupation .Nous sommes reconnaissants pour les forces nouvelles qui se sont récemment mises au service du CA et dont les compétences diverses sont vivement appréciées !

Cependant, nous accueillerons toujours avec plaisir toute nouvelle proposition de soutien et d'engagement !

Pour conclure...

Ce rapport met en évidence que bien des projets ont enfin pu voir le jour ou être lancés de manière durable. Merci à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué, de près comme de loin, par leur engagement personnel, leur réflexion ou leurs contacts, par leur soutien financier ou spirituel. Toute contribution, de quelque nature qu'elle soit, est toujours grandement appréciée.

A la lecture de ce rapport, permettez-nous de vous interpeller directement et de vous demander si vous ne vous sentez pas appelé à participer encore plus concrètement à la mise en œuvre de nos projets.

Nous sommes conscients que nous restons très « amateurs » dans notre travail, mais nous compensons cette faiblesse par une conviction à toute épreuve.

Nous plaçons l'année devant nous entre les mains du Seigneur, lui demandant sagesse, force et discernement pour accomplir au mieux la tâche qu'il nous a assignée.

Dans sa communion, puissions-nous être toujours davantage en résistance devant les violations infligées à nos frères et sœurs en humanité, dénonçant inlassablement les actes barbares qui défigurent l'ensemble de cette humanité pour laquelle II a donné sa vie

Pour le CA, Isabelle Detavernier

Prix Sakharov 2014 : Denis Mukwege, médecin

Soigner les femmes victimes de viols collectifs en RDC

En octobre dernier, le Dr Denis Mukwege fondateur et directeur de l'hôpital de Panzi (RDC) était particulièrement mis à l'honneur à Bruxelles. Il y a reçu le prix Solidarité du CHU Saint-Pierre et surtout le prestigieux prix Sakharov par le Parlement européen qui distingue des personnes ayant consacré leur existence à la défense des droits de l'homme et des libertés. Ces prix récompensent une nouvelle fois l'action de ce gynécologue congolais qui, au Sud-Kivu, répare les femmes qui ont été déchirées par des viols utilisés comme arme de guerre



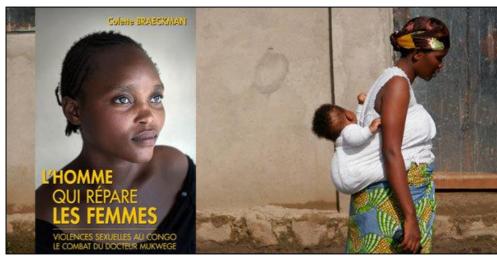
Né en 1955, Denis Mukwege, fils d'un pasteur pentecôtiste est formé à la médecine au Burundi et achève sa spécialisation en gynécologie en France avant de revenir exercer dans un hôpital du Sud-Kivu (RDC).

En 1996, lors de la première première guerre du Congo, l'hôpital est détruit et plusieurs malades et infirmiers sont sauvagement tués. Le Dr Mukwege en réchappe miraculeusement et se réfugie au Kenya avant de retourner en RDC où, avec l'aide d'un organisme caritatif pentecôtiste suédois, il fonde

l'hôpital de Panzi en 1988. Il s'y consacre à une pathologie nouvelle qui va profondément marquer le restant de sa carrière : la destruction volontaire et planifiée des organes génitaux des femmes.

Dans les conflits qui ravagent depuis près de vingt ans l'Est du Congo, le viol collectif des femmes et des jeunes filles est en effet utilisé comme une arme de guerre. « Le corps des femmes est devenu un véritable champ de bataille et le viol est utilisé comme une arme de guerre. [...] Ces viols sont commis par plusieurs personnes, en public, devant l'époux, les enfants qui assistent à cette déshumanisation. [...] Les conséquences sont multiples et impactent l'ensemble de la société. La cellule familiale est désagrégée. Le tissu social est détruit. Cela pousse les personnes à fuir à la recherche d'anonymat et de sécurité. Suite à quoi les seigneurs de guerre règnent sur leurs terres. Ce qu'ils n'ont pas pu gagner par les armes, ils le gagnent par les viols.»

« Les violences subies par les femmes dénotent une volonté de détruire leur humanité. [...] Ces actes correspondent pour moi en le refus de l'entrée à l'humanité d'autres personnes, c'est fermer l'entrée à la vie. Ça n'a rien de sexuel. Ce sont des actions pour terroriser le maximum, faire le plus de mal. Ces viols collectifs suivis de tortures inhumaines, ce sont délibérés des actes de détruire..."



Plus d'un demi-million de femmes ont été violées en RDC depuis le début des conflits et 40 000 ont été soignées dans l'hôpital de Panzi. La prise en charge des victimes de violences sexuelles mise en place par le Dr Mukwege, par ailleurs reconnu comme l'un des spécialistes mondiaux du traitement des fistules, y est générale. Elle concerne les domaines tant physique, psychique, économique que juridique.

Au-delà des soins prodigués aux victimes, le Dr Mukwege se consacre depuis de nombreuses années à faire progresser la reconnaissance de l'usage du viol comme arme de guerre. Cette pratique touche particulièrement le Congo mais a également été documentée dans plusieurs autres zones de conflits (Rwanda, Sierra Leone, Serbie...). Il s'agit toujours de terroriser la population, de briser les familles, de détruire les communautés et, dans certains cas, de changer la composition ethnique de la génération suivante. Parfois, il sert aussi à transmettre délibérément aux femmes le VIH ou à rendre les femmes de la communauté visée incapables de porter des enfants. Le Conseil de sécurité a multiplié les résolutions pour lutter contre les violences sexuelles dans les conflits. En juin 2014, un grand sommet a rassemblé à Londres des délégations de plus de cent pays, représentants gouvernementaux, ONG, religieux, experts militaires et juridiques.... Malgré cette mobilisation, rares restent encore les condamnations effectives pour de tels crimes, au Congo comme au niveau international.

En tant que militant de cette cause, Denis Mukwege est devenu la cible des auteurs des crimes qu'il dénonce. En octobre 2012, il a été victime d'une tentative d'enlèvement et d'assassinat, et a dû la vie aux habitants du quartier qui se portèrent à son secours. Fin décembre 2014, ce sont les comptes de l'hôpital qui ont été saisis par le gouvernement au motif d'impôts non acquittés, ce qui empêche le paiement des salaires de ses quelques 500 employés et menace l'approvisionnement en médicaments.



«En ce moment, nos pensées vont directement aux victimes et aux survivantes de la violence sexuelle partout dans le monde, et spécialement celles de la République Démocratique du Congo (RDC). Le prix Sakharov est un signal fort pour dire à ces femmes qu'elles ne sont pas abandonnées à leur propre sort et que le monde les écoute. Ce prix est enfin un message d'encouragement et d'espoir pour tous ceux qui luttent pour la promotion des droits de l'homme, pour la paix et la démocratie en RDC et à travers le monde.»

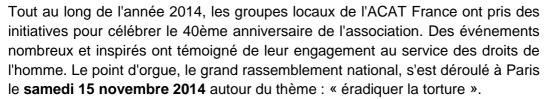
Denis Mukwege, Parlement européen, novembre 2014

Des anniversaires de l'ACAT

Alors que nous célébrons les 30 ans de l'ACAT Belgique francophone, l'ACAT France, notre aînée, fêtait à l'automne 2014 ses 40 ans, et l'ACAT Allemagne ses 30 ans. Puissent leurs expériences nous inspirer et nous aider à souffler nos propres bougies!

L'ACAT France a 40 ans

La fondation de l'ACAT remonte à juin 1974, lorsque deux femmes protestantes, Édith du Tertre et Hélène Engel, décident de s'engager et de transmettre leur indignation devant la torture pratiquée au Vietnam.





La journée a débuté par une belle **célébration œcuménique** en l'église Saint-Merri sous la présidence des représentants nationaux des confessions orthodoxe, protestante et catholique. Les participants étaient appelés à **entendre le cri des torturés et la voix de Dieu qui vient à leur secours**. Chants de Taizé, musique d'orgue, chœur orthodoxe en arabe ont merveilleusement soutenu la prière d'action de grâce et d'espérance de l'assemblée.

Le **colloque** s'est ensuite déroulé à l'Institut catholique de Paris. 300 membres de l'association, venus de toute la France, s'y sont retrouvés. A leurs côtés, des représentants des ACAT Suisse, Allemagne et Belgique francophone étaient présents et c'est Marlise Morgenschweis, de l'ACAT Allemagne, qui a félicité en notre nom l'ACAT France pour ce bel anniversaire et l'a remerciée pour sa vitalité, son dynamisme, le travail accompli, ainsi que pour le soutien apporté à toutes les autres ACAT. Sylvie Bukhari de Pontual, présidente de la FIACAT, a pour sa part souligné l'importance du terme « éradiquer » dans le titre du colloque, et non seulement « abolir ». Là où l'abolition n'est qu'un terme juridique renvoyant à des textes, des signatures, des ratifications, des conférences..., **l'éradication vise la mise à nant, la réduction à rien de la torture**. Pour atteindre cet objectif, il faut plus qu'une volonté politique. Il faut un **travail inlassable sur la conscience de chaque individu**, une éducation, des informations et il faut ne jamais laisser s'installer un terreau favorable à l'acceptation de la torture.

Les cinq interventions ont montré, depuis des points de vue différents, le bilan et les perspectives du travail de défense des droits de l'homme à travers le monde et quel pouvait être l'apport spécifique d'une organisation comme l'ACAT.

Véronique Gaymard, journaliste à Radio France International, a exposé les contraintes qui s'imposaient aux médias dans leur travail de l'actualité. Il faut hiérarchiser l'information, la formater et alimenter les flux journalistiques en continu. Les médias de grande écoute ne sont pas construits pour rendre compte des problèmes chroniques du monde. Il faut dès lors apprendre à les instrumentaliser : si un pays pratiquant la torture fait l'actualité à un moment donné, les associations peuvent choisir d'attirer l'attention sur une situation de violation des droits humains. Cette information pourra être reprise car elle offrira alors un éclairage particulier sur ce pays faisant à ce moment-

là « la une ». Dans cette perspective, des communiqués courts et ciblés sont sans doute une meilleure stratégie de communication que la publication d'épais mais illisibles rapports.



Stéphane Chmelewsky, diplomate et notamment ancien ambassadeur de France en Biélorussie, a démontré très efficacement que c'est par l'attention aux personnes, aux situations individuelles que l'on peut faire reculer la torture. En effet, la défense étatique des droits de l'homme, qu'elle soit multilatérale ou bilatérale, est prisonnière d'intérêts diplomatiques, économiques et peine à excéder le plan des principes. Or la force d'une organisation comme l'ACAT est d'agir au plus près des victimes, à

bas bruit mais efficacement. Il nous exhorte à **ne pas céder aux sirènes des dénonciations généralistes**, il faut au contraire **se cramponner aux situations individuelles** car c'est là que peut naître la compassion.

Serge Portelli, magistrat, président de la Cour d'appel de Versailles, - qui a par ailleurs préfacé le dernier rapport de l'ACAT France, *Un monde tortionnaire* - nous interpelle sur le très lent désapprentissage de l'impunité. Car s'engager pour l'abolition de la torture, c'est aussi demander une certaine répression, policière et judiciaire. Or le taux d'élucidation des affaires de tortures est dérisoire : un cas sur cent... après une période de forte progression pourtant ! Techniquement parlant, nous sommes démunis : il n'existe pas de statistiques, et les possibilités de poursuites judiciaires en cas de traitements inhumains et dégradants sont quasi inexistantes. Alors que, dans le même temps, la pratique de la torture s'est globalisée, industrialisée. Cette disproportion écrasante entre la réalité de la torture et sa répression est telle qu'aujourd'hui la « stratégie de l'aveu » est payante : avouer son crime est déjà, au yeux de l'opinion, à mi-chemin du pardon et si l'on est certain de rester peu inquiété, l'aveu de complaisance devient une ligne politique rationnelle que suit de près la tentative de justification. On peut le constater au Chili, aux Etats-Unis. En quoi cette nouvelle donne est-elle préférable au silence de plomb ?

Eric Sottas, juriste, ancien secrétaire général de l'Organisation mondiale pour l'abolition de la torture, a souligné qu'en matière de lutte contre la torture, les chiffres sont peu fiables et d'une utilité toute relative : si l'on met en place un système efficace de dénonciation et de répression de la torture, les cas vont faire surface puis de nouveaux acteurs vont se mobiliser et continuer le travail d'enquête, de révélation et d'éducation des consciences. Et les chiffres exploseront, alors même que la situation peut dans la réalité s'améliorer. A l'inverse, si l'on ignore le problème, on peut rester dans l'illusion statistique de l'absence de torture, simplement parce qu'on refuse de la voir. Dans un monde globalisé, où les rapports de force se sont complexifiés, on ne peut que constater l'affaiblissement du système international de lutte contre la torture. Heureusement, des acteurs se sont construits localement, efficaces et vigilants. Ce sont sur eux qu'il faut s'appuyer. C'est dans ce contexte que l'ACAT a un rôle à jouer : forte de son identité confessionnelle assumée mais aussi de sa volonté de défendre toutes les victimes quelle que soit leur religion, l'ACAT pourrait ouvrir le dialogue avec le monde musulman pour aider à construire des expériences comparables.

Anne-Cécile Antoni, présidente de l'ACAT France de 2008 à 2010 et à l'initiative de la première Nuit des veilleurs en 2006, choisit de souligner le chemin parcouru dans la lutte contre la torture : en 2014, on compte 156 signataires de la Convention contre le torture avec l'adhésion de l'Erythrée le 25 septembre. On peut naturellement s'interroger sur l'impact de ces avancées juridiques et formelles. L'évaluation est difficile. Néanmoins, des vies ont été sauvées et c'est une victoire qu'il ne

faut pas amoindrir sous un excès de pessimisme. Aujourd'hui, il s'agit de s'interroger sur la direction à prendre pour éradiquer toute forme de torture. Pour cela, il faut s'attaquer à trois obstacles majeurs : les dysfonctionnements des systèmes judiciaires existants ; l'opacité entourant les crimes de torture ; l'impunité qui règne encore dans de trop nombreux pays. La **création de la fondation ACAT** en 2013 est une façon de répondre à ces défis. Elle a pour objet de financer des projets de recherches et d'enquêtes, ainsi que des programmes d'aide aux victimes.

A l'issue de ces interventions, **François Picard, actuel président de l'ACAT France**, a rappelé la vision des fondatrices de l'ACAT, vivifiée par l'Esprit. Nous devons **rester dans notre engagement mais aussi dans l'espérance**. Certes, le monde change mais nous savons aussi nous adapter aux nouveaux enjeux, c'est ainsi que la défense du droit d'asile a été ajouté aux missions de l'ACAT.

Cette rencontre anniversaire a également été marquée par la remise du premier prix Engel-Dutertre de la fondation ACAT à Mutabar Tadjibaeva. Cette militante des droits de l'homme a été emprisonnée et torturée en Ouzbékistan. Elle s'est ensuite réfugiée en France, où elle a fondé l'organisation « Cœurs ardents » qui vient en aide aux prisonniers politiques dans son pays. Cette belle journée de célébration, forte en symboles, en échanges et en réflexion s'est achevée sur une note plus légère, avec un concert de musique de chambre.

Les 30 ans de l'ACAT Allemagne

L'ACAT Allemagne a soufflé ses 30 bougies en septembre 2014, à l'occasion de son assemblée générale annuelle. Une cinquantaine de personnes s'y sont rassemblées, dont Magdalena Marx, une des cofondatrices historiques. Sa présence était un beau cadeau, témoignage de la force et de la constance de l'engagement des membres de l'ACAT. Étaient également présents la FIACAT, en la personne de sa présidente Sylvie Bukhari-de Pontual et de Lionel Grassy, et des représentants de Justice et Paix. Tous ont encouragé l'ACAT Allemagne à continuer le travail et à poursuivre la mobilisation pour la défense des droits humains. Le thème de réflexion retenu pour le week-end faisait parfaitement écho à ces encouragements : « dignité humaine – aussi derrière les barreaux ».



Ce séminaire de travail était organisé en collaboration avec l'académie catholique de Schwerte. Un aperçu assez complet de la situation carcérale a été présenté aux participants, non seulement en Allemagne mais aussi en Afrique et en Amérique latine. Jutta Lauxen a d'abord présenté la situation des prisons allemandes en s'appuyant le cas concret de la prison de Remscheid, en Westphalie du Nord. En regard, Beatrix Gramlich a décrit les conditions de détention dans une prison malgache : plus d'une centaine de détenus enfermés dans une cellule de 30 m². Lionel Grassy a ensuite montré que l'on retrouve les mêmes dramatiques problèmes de surpopulation, de promiscuité et de système administratif totalement défaillant en Afrique de l'Ouest. Le colloque s'est achevé sur le témoignage du Père Nikolai, qui a passé quatre années à travailler dans des prisons péruviennes. Ces différentes interventions montrent clairement l'indigence et la misère qui règnent dans les prisons en Afrique et en Amérique du Sud. Il est urgent d'intervenir auprès des pouvoirs publics et des citoyens de ces pays pour les convaincre que les prisonniers aussi ont droit à voir leur dignité prise en compte et respectée.

En complément de ce programme de conférence, le week-end a été ponctué de musique, d'une belle célébration œcuménique et d'un spectacle d'une belle profondeur sur le thème des blessures quotidiennes, orchestré de mains de maître par les enfants.

Nos interventions de novembre 2014 à janvier 2015

APPELS URGENTS

Npvembre

- Malaisie : Harcèlement judicaire d'Ali Abdul Jalil
- Colombie : Mauvais traitements à l'encontre d'un détenu

Décembre

- Vietnam : Détention arbitraire de M. Dang Xuan Diêu
- Azerbaïdjan : Harcèlement de Lachin Mamishov

Janvier

- Soudan : Détention arbitraire d'Amin Mekki Medani
- Mexique: Huit hommes de la famille Muñoz, à Anáhuac, portés disparus

APPELS DU MOIS

- Angola : Mauvais traitements à l'encontre de Laurinda Gouveia
- Syrie: Disparition forcée de Rania Alabbasi, Abdulrahman Yasin, et de leurs six enfants
- Cambodge : Harcèlement judicaire de Loun Souvath

REACTIONS SPECIALES DU SECRETARIAT

AFRIQUE

- **Kenya:** Disparition d'Émile Garafita, Rwandais enlevé le 13 novembre 2014 à Nairobi
- Sierra Leone : Détention arbitraire et harcèlement du journaliste Tam-Baryoh.
- **Egypte :** Détention arbitraire de Mme Yara Sallam ainsi que de 23 contestataires.
- Tunisie: Taoufik Elaiba, emprisonné depuis plus de cinq ans sur la base d'aveux forcés.
- **Soudan** : Détention arbitraire prolongée d'Amin Mekki Medani, Président de la ligue des droits de l'homme

ASIE

- **Cambodge** : Condamnation arbitraire de 11 défenseurs de la communauté de Boeung Kak Lake .
- **Bahrein :** Condamnation à la peine capitale de deux hommes jeunes : Mohamed Ramadhan Issa Ali Hussain et Ali Moosa Hussain Mohamad.
- **Tadjikistan**: Condamnation de l'avocat des droits humains Sukhrat Kudratov à 9 ans d'enfermement.
- Bahreïn: Condamnation de Nabeel Rajab et Mohammed Al-Maskati à six mois d'emprisonnement.
- **Arabie Saoudite**: Flagellation du bloggeur Raif Badawi.
- **Philippines** : Menaces et harcèlement à l'encontre du défenseur Benito E. Molino -opérations minières de la région de Zambales.
- **↓ Iran** : Harcèlement judiciaire de Mme Nargess Mohammadi, du Centre des droits de l'homme.
- **Myanmar**: Harcèlement judiciaire et détention arbitraire de Htin Kyaw.

- **Vietnam**: Traitements inhumains infligés à Dang Xuan Dieu, emprisonné arbitrairement.
- **Azerbaïdjan**: Poursuite du harcèlement judiciaire de Leyla Yunus (Institut pour la paix et la Démocratie). Violation de ses droits de la défense.
- **Chine**: Arrestation arbitraire de neuf poètes et artistes de Songzhuan début octobre, pour un événement (poèmes et exposition) en soutien au mouvement démocratique de Hong Kong.
- **Afghanistan**: Exécution imminente de six hommes après un procès inique. (Amnesty)
- Ouzbékistan: Détention arbitraire, fondée sur des aveux obtenus sous la torture, et trois procès inéquitables, de M. Erkin Musaev, ex employé du ministère de la défense.

EUROPE ET MOYEN-ORIENT

- ♣ Israël : Détention administrative arbitraire prolongée de Khader Adnan.
- **Turquie**: Plus de 250 réfugiés, parmi eux des victimes de torture et d'exactions de l'État islamique, détenus à Suruç, Şanlıurfa, risquent d'être renvoyés en Syrie

AMÉRIQUE

- **Venezuela** : Détention arbitraire et harcèlement et mauvais traitements de Luis Uzcátegui, du comité de Défense des Victimes de Violations des Droits Humains.
- **Equateur** : Arrestation et détention arbitraires de 53 manifestants antigouvernementaux et violences policières à leur encontre.
- Mexique : Assassinat du leader des comuneros du barrage de retenue Picachos, Atilano Román.
- Cuba : Détention arbitraire de Joel Mariano Bencomo, reporter et activiste du FANTU (Frente Antitotalitario Unido

SUIVI DE NOS ACTIONS

Comme une biche soupire après des cours d'eau, ainsi mon âme soupire Après toi, ô Dieu! Mon âme a soif de Dieu, du Dieu vivant. Quand donc pourrai-je me présenter devant Dieu? Mes larmes sont ma nourriture jour et nuit, car on me dit sans cesse: «Où est ton Dieu?»

Psaume 42, Cantique des fils de Koré

- MAURITANIE: **Yehdih Ould Dahi**, leader du mouvement religieux radical Ahbab Rassoul, a été placé sous contrôle judiciaire. Il avait lancé une Fatwa incitant à tuer **Aminetou Mint Mokhtar**, à lui crever les yeux. Elle avait défendu un jeune condamné à mort pour écrit blasphématoire.
- MAROC: Quatre prisonniers politiques sahraouis¹du groupe "Gdim Izik" emprisonnés à Salé ont décidé d'entamer une grève de la faim, pour contester leurs conditions de détention. Hassana Elouali Aaleya est mort le 28 septembre 2014 à l'hôpital militaire de Dakhla, où il a été admis «à cause de négligences médicales». La manifestation occasionnée par sa disparition a été brutalement réprimée. Si aucun progrès n'est réalisé avant avril 2015, le cadre de négociations fourni en 2007 au Front Polisario et au Maroc par Ban Ki-moon (rapport du 17-04-14 qui avait adopté la résolution 2152 pour prolonger le mandat de la Minurso jusque fin avril 2015) sera revu intégralement.
- USA: Assurément, le calvaire de **Joseph Wood** a relancé le débat sur la peine capitale. Pour préserver leur notoriété, les compagnies pharmaceutiques refusent désormais d'associer leur nom aux exécutions capitales. Les injections létales responsables d'agonies interminables sont abandonnées, les protocoles d'exécution révisés. La polémique n'a pas empêché l'exécution, dans l'Oklahoma, de **Charles Frederick Warner** le 15 janvier. L'exécution de **Warren Hill**, handicapé mental dans le couloir de la mort, qui est programmée pour le 27 janvier, serait inconstitutionnelle. En Géorgie, une loi de 1988 prohibe l'application de la capitale à quiconque souffre de retard "mental avéré». La Cour Suprême a jugé dès 2002 *in* Atkins v. Virginia que l'exécution de personnes handicapées mentales violait la Constitution fédérale.

¹ Bachir Khada et Bekay Elarabi, Mohamed Khouna Babeitt et Abdel Jalil Laroussi

OUZBÉKISTAN: 14 activistes, 5 journalistes, dont Solijon Abdurakhmanov et Dilmurod Saidov, des militants d'opposition et des personnalités religieuses indépendantes sont détenus pour s'être simplement exprimés. En outre, alors que la plupart de ceux emprisonnés arbitrairement sont âgés et vulnérables, les autorités prétextent de violations des règles pénitentiaires pour prolonger les sentences des condamnés politiques. Le gouvernement agit pareillement envers ceux accusés d'extrémisme religieux: leur crime sera alors d'utiliser un coupe-ongles, de dire des prières, de porter une chemise blanche...

Rahimjonova, condamnée à 10 ans sur des chefs d'accusation politiques (franchissement illégal de frontières, espionnage), est morte le 12 Septembre 2014, à la prison pour femmes de Tashkent, après 3 ans derrière les barreaux. Son père **D. Istaravshani**, théologien basé au Tadjikistan, et son époux **S. Burkhanov**, installé en Iran, auraient enfreint les restrictions à la liberté de culte imposées par Islam Karimov. Lors d'une confession publique



à la télévision, Rahimjonova a été contrainte d'accuser ses proches d'être liés au Mouvement Islamique d'Ouzbékistan, considéré comme une organisation terroriste.

ÉGYPTE: Yasser Ali, ancien porte-parole du Président Morsi, a été relâché et acquitté. Fin décembre, les sentences de prison de Mesdames Sallam et Saief (No to Military Trials for Civilians), comme celles de 22 autres protestataires, ont été réduites à deux ans, assortis de 2 ans de probation. Si la Cour administrative du Caire attend que la Cour constitutionnelle se prononce sur la loi contre les manifestations, elle a examiné l'appel des 545 condamnés à mort ou à perpétuité en mars 2014. Elle a décidé de la tenue d'un nouveau procès, y compris du guide des Frères musulmans, Mohamed Badie, dont la sentence avait été ratifiée par le Grand Mufti le 21 Juin. Fin mars 2014, 529 Frères musulmans avaient été condamnés à mort au terme du procès éclair à huis-clos de Minya. Au final, seules 37 peines capitales avaient été ratifiées, 17 prévenus étaient acquittés, tandis que les sentences étaient allégées pour les autres condamnés, le châtiment suprême généralement commué en prison à perpétuité.

CHINE: La tentative d'éradication des symboles chrétiens au Zhejiang n'aurait pas cessé. La province a interdit tout événement lié à la fête de Noël 2014. «Les écoliers peuvent apprendre ce que sont les fêtes occidentales, mais ne doivent pas se réjouir outre mesure ». Si des militants arrêtés début mai lors de la commémoration du massacre de Tian An Men restent, à l'instar de **Pu Zhiqiang**, détenus, le sociologue **Xu Youyu** a été libéré. Il s'est vu attribuer en décembre le prix Olaf Palme des droits de l'homme.

L'abîme appelle un autre abîme au fracas de tes cascades, toutes tes vagues et tous tes flots passent sur moi.

Le jour, l'Eternel m'accordait sa grâce; la nuit, je chantais ses louanges, j'adressais ma prière au Dieu de ma vie.

PREOCCUPATIONS

L'amende faramineuse imposée au *Times of* **Swaziland** pourrait signer sa fin. La censure asphyxie les médias, notamment indépendants. **Bhekithemba Makhubu** et **Thulani Maseko**, (2 ans de prison ferme pour avoir questionné l'indépendance de la justice au **Swaziland)** ont fait les frais de l'extravagance du pouvoir absolu.

Au **Burundi**, tandis que l'échéance électorale approche, partis



d'opposition et loyaliste sont à couteaux tirés. Pierre Claver Mbonimpa, libéré sous caution, s'engage pour la libération de Bob Rugurika. Dans un contexte de suspicion et de violence grandissants, le directeur de RPA (radio publique Afrique) a été placé en cellule de «correction».

L'entrepreneur italien **Roberti Berardi** vient d'entamer sa troisième année au fond des geôles de **Guinée équatoriale**.

En Russie, l'ONG **Mémorial**, que préside **Oleg Orlov** (passé à tabac, détenu et harcelé plusieurs fois), est le point de mire de la *Loi sur les organisations indésirables*, à la veille de son adoption (?). Si l'environnementaliste **Evgeny Vitishko** est enfermé pour 3 ans, la Cour suprême de Tchétchénie a établi que la peine de M. **Koutaev** devait être réduite, sans toutefois réfuter la condamnation.

Amin Mekki Medani, qui a 75 ans, ainsi que les activistes Farouq Abu Eissa (78 ans) et Ibrahim Mohamed Alagar, ont été accusés de saper le système constitutionnel et de « rébellion », chefs passibles au Soudan de la peine capitale. Leur détention se poursuit.

Les 50 premiers coups de fouets ont été administrés à Raif Badawi pour son "crime". Cependant, par deux fois en 15 jours, la justice saoudienne a suspendu la séance de flagellation. Hamid Waleed Abu al-Khair a été lui condamné à 15 ans de prison

incompressible. Avec une dernière exécution de l'année le 31 décembre 2014, **l'Arabie Saoudite** continue sur sa lancée: Selon l'AFP, 87 personnes ont été exécutées en 2014, contre 78 en 2013.

Dans la section réservée aux condamnés à mort d'une prison **pakistanaise**, le meurtrier du gouverneur du Punjab **Salmaan Taseer**, un policier, a tenté d'assassiner son codétenu **Mohammad Ashgar**, condamné en dépit de troubles psychiatriques.

Les **autorités iraniennes** s'obstinent à refuser un traitement medical à l'avocat **Abdalttofah Soltani** pour « le punir » de ne pas se désavouer. Le journal réformiste **Mardom-e Emrooz**, après une existence éphémère, a été interdit pour avoir repris le slogan "*Je suis Charlie*" en page de couverture.

EN REPUBLIQUE DOMINICAINE:

Le 29 avril 2014 les policiers tortionnaires de Luis M. Lember Martínez et Eduardo Luis Cruz ont été placés en détention provisoire. D'autres policiers ont menacé, le jour même, Ana Patricia Fermín et son époux, Mélido Florián Peña Rodríguez qui avaient révélé l'affaire: « No le damos 6 meses ». Le 24 septembre, la police annonçait qu'elle avait abattu Mélido Florián et Eduardo lors d'un échange de tirs.

« Je dis à Dieu, mon rocher: «Pourquoi m'as-tu oublié? Pourquoi dois-je marcher dans la tristesse, sous l'oppression de l'ennemi?»

Mes os se brisent quand mes persécuteurs m'insultent et me disent sans cesse: «Où est ton Dieu?» L'iranienne Reyhaneh Jabbari, condamnée au titre du *qisas* («réparation »), et en Afghanistan, les six condamnés à mort après un procès inéquitable, ont tous été exécutés.



VERS DAVANTAGE DE JUSTICE?

- A l'heure même où les autorités fédérales mexicaines tiennent pour acquis le meurtre des 43 étudiants disparus en septembre à Iguala, par des tueurs du crime organisé, la justice (OGR d'Oaxa) offre une récompense à tout témoin dans l'affaire d'Honorio Corcuera Noyola et de Margarito González Domínguez. Le procureur de l'Etat de Sinaloa assure, de son côté, qu'il n'y aura pas d'impunité pour les assassins d'Atilano Román Tirado.
- Sur l'enfermement des enfants : la CEDH (Strasbourg) a condamné la France le 20 octobre pour avoir retenu une enfant de 15 mois dans le Centre de rétention administrative de Cornebarrieu (31). La France déroge à l'interdiction des traitements inhumains et dégradants, au droit à la liberté, à la sûreté et au droit au respect de la vie familiale.
- Au Cambodge, un audit du ministère de l'agriculture, concernant 1.2 million d'hectares, concédées majoritairement à des multinationales vietnamiennes et chinoises, est actuellement en cours. Le gouvernement aurait rétrocédé une partie des terres non développées qui avaient été confisquées, mais l'impunité pour les auteurs de menaces envers les défenseurs des droits fonciers persiste.
- Le ministère public relève que deux des officiers tortionnaires d'Amarildo de Souza, en juillet 2013, étaient également responsables de la torture de trois adolescents dans le bidonville de Rocinha (sud de Rio). Ces mêmes agents auraient torturé cinq autres personnes. Ce sont 31 policiers au total qui se trouvent accusés d'avoir torturé une dizaine de résidents de Rocinha. Ils encourent une suspension de la fonction publique, ainsi que de leurs droits politiques pendant cinq ans, assortis d'une amende conséquente. L'accusation a également demandé qu'une indemnité d'un montant de 50.000 R\$ soit versée à chacune des victimes, ainsi que la création d'un fonds de 450,000 réaux pour la défense des intérêts des victimes. La disparition d'Amarildo a suscité une immense émotion dans le quartier, au point que le nom de l'apprenti maçon a pris la place de nombreux noms de lieux sur les panneaux indicateurs, avec la mention : " torturé et assassiné par les officiers de police de Rocinha.

BONNES NOUVELLES

Au **Bahreïn, Nader Abdulemama** été relaxé après que la Cour d'appel porte sa sentence de 6 à 4 mois de prison.

Le 31 octobre 2011, la peine de **Taoufik Elaïba**, condamné à 22 ans de détention pour trafic de voitures après des aveux obtenus sous la torture, a été réduite à sept ans en appel. Le 11 octobre 2014, **Wadi Khattali**, victime de torture tunisienne suivie par l'ACAT depuis plusieurs années, a été libéré après avoir purgé une peine d'emprisonnement de 4 ans et demi, prononcée sur la base d'aveux forcés.

Le 26 septembre 2014, le gouvernement **birman** a libéré le défenseur **Thaw Zin** de la prison Monywa. **Anwar Ismail et Khaled al Junaidi** ont été libérés sans avoir été inculpés le 13 novembre à **Aden** sur décret présidentiel. Après avoir été soumis à une disparition forcée les 28 et 31 août, ces militants ont été torturés et maltraités dans plusieurs prisons.

Au Sierra Leone, le journaliste Tam-Baryoh a été libéré sous caution après 11 jours de détention.

Iwao Hakamada, 78 ans, a été libéré. Au mois de mars, le tribunal a annulé sa condamnation à mort et ordonné la tenue d'un nouveau procès.

Mikhaïl Kossenko a été libéré de l'unité psychiatrique où il est resté deux ans pour son rôle dans les manifestations antigouvernementales .

Meriam Ibrahim, accusée d'« apostasie » pour s'être déclarée chrétienne alors que son père était musulman, condamnée à mort au Soudan, a été libérée en juin et se trouve en Europe depuis juillet. Le 9 décembre, les autorités chinoises ont libéré **Hada,** intellectuel et défenseur de la culture mongole. Condamné à 15 ans de prison pour espionnage et séparatisme, il avait été libéré en décembre 2010, avant d'être de nouveau emprisonné.

Appel du trésorier

Chers membres, chers amis,

Le conseil d'administration tient tout d'abord à vous remercier pour le soutien que vous apportez à notre association année après année.

En ce début d'année, nous vous rappelons la cotisation de 30 euros qui nous permet de faire face aux frais encourus par nos acticités habituelles.

Mais cette année, l'ACAT Belgique francophone fête ses 30 ans. Un anniversaire que nous aimerions marquer à travers différents évènements tels que l'organisation de la conférence avec Michael Lapsley, la tenue des « rencontres européennes de l'ACAT » ou encore la refonte complète de notre site internet.

Ces évènements nous demandent beaucoup d'énergie mais ont également un coût qui dépasse le budget normal d'une année.

C'est pourquoi nous venons vers vous. Un don supplémentaire nous aiderait grandement à réaliser ces projets.

Un grand merci pour votre soutien.

Michael Bougard Trésorier

Acat Belgique francophone BE29 0001 4951 2564 Communication « Don anniversaire »

ACAT. Belgique francophone Quai au Foin, 53. 1000 Bruxelles. CCP: BE 29 0001 4951 2564

Quelques extraits du livre « Guérir du passé » : de Michael Lapsley

« Le travail de guérison des mémoires vise à briser la chaîne de l'histoire, une chaîne en vertu de laquelle, dans de très nombreux pays, les opprimés d'une génération deviennent les oppresseurs de la suivante. » p. 202

« Aujourd'hui encore, tout me rappelle à chaque instant que je ne retrouverai jamais mes mains. Comme on pleure la perte de quelqu'un qu'on aime, qui fait aussi partie de notre identité, on pleure la perte d'un membre.

Ce manque affecte à chaque seconde tous les aspects de votre vie. » p. 46

« Parfois je me demande pourquoi j'ai survécu à l'attentat alors que j'avais accompagné tellement d'amis au cimetière pour leur dire adieu. Je pense que les stigmates de mon attentat traduisent l'horreur de ce que nous, les êtres humains, nous sommes capables de nous faire les uns aux autres. Ils opposent un démenti à ceux qui le nieraient ou le minimiseraient. » p. 67

« Une image m'est toujours restée à l'esprit. Il y avait deux ascenseurs dans le bâtiment administratif de l'État où je devais régulariser mon visa d'étudiant ; au-dessus de l'un d'eux, il était écrit « Blancs uniquement » et au-dessus de l'autre « Marchandises et non-Blancs ». Ainsi les Blancs étaient implicitement des « êtres humains » alors que les personnes de couleur étaient mises dans le même sac que des « marchandises ». p. 92

« Je commençai à comprendre que la violence ne sortait pas simplement du canon d'un fusil. Une violence structurelle et systémique était moins visible, mais faisait davantage de dégâts que la force pure et dure de la police. [...] Même si j'étais toujours un pacifiste et si je prêchais la non-violence aux gens, qu'ils soient blancs ou noirs, je me suis vite aperçu que lorsque les Noirs prenaient les armes, on parlait de « violence et de terrorisme », alors que lors que les Blancs faisaient preuve de violence à l'égard des Noirs, on parlait de défense de l'ordre public. En réalité, aussi pacifiste pouvais-je être, la police et l'armée tireraient et tueraient pour protéger mes intérêts en tant que Blanc. » p. 99

L'ACAT-Info est le périodique trimestriel d'informations de l'ASBL Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Belgique francophone. www.acat-belgique-francophone.be

Contact: Quai au Foin, 53 – 1000 Bruxelles Tél: 02/221 06 33 acat.belgique@gmail.com

Permanence: mardi 10h00-16h

CCP: BE 29 0001 4951 2564

Dépôt : Bruxelles 15

Editeur responsable : Isabelle Detavernier. ACAT. Quai au Foin, 53. 1000 Bruxelles

Photo: Vi P Photography (https://www.flickr.com/photos/vi-p/sets/)



Les Editions de l'Atelier en partenariat avec ACAT Belgique francophone vous invitent à sa



Conférence débat

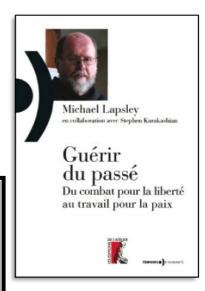
Avec

Michael LAPSLEY

A l'occasion de la parution en français de son livre

Guérir du passé

Du combat pour la liberté au travail pour la paix



<u>Date</u>

➤ <u>Jeudi 26 février 2015</u> de 16h à 22h – (accueil dès 15h)

Lieu

➤ Salle des Dominicains, Avenue de la Renaissance, 40 – 1000 Bruxelles (Métro Schuman, Mérode)

Au programme

- 16h à 18h 30 : Séminaire « Guérison des mémoires »
- <u>18h45 à 19h 45</u> : pause sandwiches
- <u>20h à 22h</u> : conférence et présentation du livre « Guérir du passé »
- 22h : verre de l'amitié

Communication faite en anglais avec traduction simultanée

Inscription auprès de Sylvie Gambarotto à l'adresse suivante : s.gambarotto@skynet.be ou au

02 653 44 20

P.A.F. programme entier: 12 euros

Ou bien Séminaire : 5 euros Conférence : 5 euros